



FLC FORMATION

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DEFINITIONS

FORMATION INTER-ENTREPRISES

Stages et cycles interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par FLC FORMATION.

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par FLC FORMATION.

En cas de formation réalisée dans les locaux du client, FLC FORMATION exige un descriptif lors de la contractualisation pour vérifier leur conformité.

FORMATION E-LEARNING

Formation ouverte et à distance par l'utilisation de Modules de formation.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

FLC FORMATION fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à FLC FORMATION un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client en fin de formation.

FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de FLC FORMATION étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, FLC FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Remplacement d'un participant

FLC FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ouverture d'une session de formation

FLC FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les stages inter-entreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire..

Toutefois, si FLC FORMATION organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de FLC FORMATION dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

JUAN LES PINS : FLC FORMATION - 116 bd Poincaré - 06160 ANTIBES JUAN LES PINS

Tél : 04 93 67 66 50 - email : secretariat@flcformation.fr

MENTON : FLC FORMATION - 19 bis av. Edouard VII - 06500 MENTON

Tél : 04 22 23 60 50 - email : contactmenton@flcformation.fr

VILLENEUVE LOUBET : FLC FORMATION & CFA SENS & ÊTRE - Nolis Center - Allée Nolis- 06270 VILLENEUVE LOUBET

Tél : 04 92 02 02 96 - email : cfa@flcformation.fr

Internet : www.flcformation.fr

SAS FLC formation - Capital social 8000 € - SIRET : 345 395 933 00046 - Formation professionnelle : 93 060 554 806 - RCS Antibes



FLC FORMATION

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par FLC FORMATION. Un acompte de 30% sera versé à la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, FLC FORMATION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Remplacement d'un participant

FLC FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 30% du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre FLC FORMATION et le Client.

FORMATIONS E-LEARNING

FLC FORMATION accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, inaccessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par la plateforme e-learning de FLC FORMATION .

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

FLC FORMATION ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer FLC FORMATION de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception par FLC FORMATION de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

Service Associés

L'acquisition de Licences FLC FORMATION e-learning via la Plateforme FLC FORMATION comprend les services suivants a minima :

- Inscription des Apprenants.
- Assistance technique et pédagogique des Apprenants par e-mail.
- Hébergement des données de formation par FLC FORMATION et reporting.

JUAN LES PINS : FLC FORMATION - 116 bd Poincaré - 06160 ANTIBES JUAN LES PINS

Tél : 04 93 67 66 50 - email : secretariat@flcformation.fr

MENTON : FLC FORMATION - 19 bis av. Edouard VII - 06500 MENTON

Tél : 04 22 23 60 50 - email : contactmenton@flcformation.fr

VILLENEUVE LOUBET : FLC FORMATION & CFA SENS & ÊTRE - Nolis Center - Allée Nolis- 06270 VILLENEUVE LOUBET

Tél : 04 92 02 02 96 - email : cfa@flcformation.fr

Internet : www.flcformation.fr

SAS FLC formation - Capital social 8000 € - SIRET : 345 395 933 00046 - Formation professionnelle : 93 060 554 806 - RCS Antibes



FLC FORMATION

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et nets. Notre organisme n'est pas assujéti à la TVA article 261-4-4° du CGI.

Toutes formations, et certifications commencées sont dues en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de FLC FORMATION.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. FLC FORMATION se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si FLC FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à FLC FORMATION, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), FLC FORMATION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FLC FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FLC FORMATION pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à FLC FORMATION.

COMMUNICATION

Le Client, sauf avis contraire formalisé, autorise expressément FLC FORMATION et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour FLC FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes

JUAN LES PINS : FLC FORMATION - 116 bd Poincaré - 06160 ANTIBES JUAN LES PINS

Tél : 04 93 67 66 50 - email : secretariat@flcformation.fr

MENTON : FLC FORMATION - 19 bis av. Edouard VII - 06500 MENTON

Tél : 04 22 23 60 50 - email : contactmenton@flcformation.fr

VILLENEUVE LOUBET : FLC FORMATION & CFA SENS & ÊTRE - Nolis Center - Allée Nolis- 06270 VILLENEUVE LOUBET

Tél : 04 92 02 02 96 - email : cfa@flcformation.fr

Internet : www.flcformation.fr

SAS FLC formation - Capital social 8000 € - SIRET : 345 395 933 00046 - Formation professionnelle : 93 060 554 806 - RCS Antibes



FLC FORMATION

clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FLC FORMATION et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société FLC FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par FLC FORMATION à son siège social au 116 Bd Raymond Poincaré -06160 JUAN LES PINS.

JUAN LES PINS : FLC FORMATION - 116 bd Poincaré - 06160 ANTIBES JUAN LES PINS

Tél : 04 93 67 66 50 - email : secretariat@flcformation.fr

MENTON : FLC FORMATION - 19 bis av. Edouard VII - 06500 MENTON

Tél : 04 22 23 60 50 - email : contactmenton@flcformation.fr

VILLENEUVE LOUBET : FLC FORMATION & CFA SENS & ÊTRE - Nolis Center - Allée Nolis- 06270 VILLENEUVE LOUBET

Tél : 04 92 02 02 96 - email : cfa@flcformation.fr

Internet : www.flcformation.fr

SAS FLC formation - Capital social 8000 € - SIRET : 345 395 933 00046 - Formation professionnelle : 93 060 554 806 - RCS Antibes